

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 381

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 2 BIS

À la fin de l'alinéa 2, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »

la date :

« 28 février 2022 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec ce qui a été voté au Sénat.